

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1868.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get du Ministère des Finances pour l'exer- cice 1869.

(Voir les Nos 102 et 146 de la Chambre des Représentants, session 1867-1868,
et le n° 3 du Sénat, session 1868-1869.)

Présents : MM. le Baron GRENIER, BISCHOFFSHEIM, MALOU, ZAMAN, le Baron
VAN CALOEN et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Finances, présenté à la Chambre des Représentants pour l'exercice de 1869, s'élevait à 13,100,280 francs

Le Projet de Loi, renvoyé à l'examen de votre Commission des Finances et adopté par la Chambre des Représentants à l'unanimité, dans sa séance du 19 novembre dernier, présente une somme globale de 13,201,880 fr. Cette augmentation de 101,600 francs résulte des modifications suivantes apportées au Projet primitif, sur la proposition de M. le Ministre des Finances pendant la discussion à la Chambre des Représentants :

ART. 5. Matériel. — Augmentation, à l'ordinaire	fr.	10,000
Id. id. à l'extraordinaire		30,000

Cette somme de fr. 40,000 n'est qu'un transfert de l'art. 21 à l'art. 5.

ART. 7bis nouveau. Achat de matière et frais de fabrication de monnaies de cuivre.		83,100
---	--	--------

ART. 19. Traitement temporaire.

Cet article, porté primitivement à fr. 30,000, a été augmenté de fr. 10,000 et s'élève par conséquent à fr. 40,000, comme en 1868.		10,000
---	--	--------

ART. 30. Matériel. — Augmentation		500
---	--	-----

ART. 34. Pensions et secours.

Le premier terme des pensions des fonctionnaires et employés

(2)

ressortissant au Département des Finances a été porté de
fr. 20,000 à fr. 28,000. — Augmentation 8,000
Total . . . fr. 141,600

Une réduction de fr. 40,000 a été apportée à l'art. 21, inti-
tulé : « Indemnités, primes et dépenses diverses, » et trans-
férée à l'art. 5 40,000
Accroissement total. . . fr. 101,600

Votre Commission vous propose l'adoption du Budget que vous avez sou-
mis à son examen. Cette résolution a été prise à l'unanimité.

Un membre a demandé, et nous y avons consenti, a consigner au Rapport
que nous avons l'honneur de vous présenter le désir qu'il exprime de voir
publier prochainement par le Département des Finances un état général de
toutes les propriétés foncières possédées par le Domaine.

Le Président,
Le Baron GRENIER.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.